

**N° D'ORDRE : 2017-78**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 29*  
*Présents : 24*  
*Pouvoirs : 4*  
*Excusés : 1*  
*Absents : 0*  
*Qui ont pris part*  
*à la délibération : 27*  
*Date de convocation : 05 Mai 2017.*

SEANCE DU 12 MAI 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne - MME PICHARD Laure (arrivée à 18H54) - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - MME LEVY Séveryn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. Le Maire – MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. LHOMME BERNARD à MME MONTAGNE - M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno.

Excusé : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

**3- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES DEPENSES RELATIVES AUX FRAIS DE GESTION ET D'ENTRETIEN DU SITE DE LA COUDOULIERE - PROPRIETE L'ERMITAGE (rectification d'une erreur matérielle)**

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que, par délibération en date du 6 mars 2017, il a été autorisé à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental d'un montant de 9 000 € dans le cadre des dépenses relatives aux frais de gestion et d'entretien du site de la Coudoulière - Domaine l'Ermitage

Or, le montant de l'aide financière s'élèvera pour l'année 2017 à 10 000 €.

Monsieur le Maire demande donc à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental d'un montant de 10 000 €, dans le cadre des dépenses relatives aux frais de gestion et d'entretien du site de la Coudoulière - Domaine l'Ermitage.

Le Conseil Délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- De solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental d'un montant de 10 000 €.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 Mai 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,  
Gilles VINCENT